

40% de femmes dans les conseils d'administration : Des disparités au sein des sociétés cotées du CAC ALL TRADABLE !



Isabelle Allemand et Bénédicte Brullebaut, de la Chaire en Gouvernance d'Entreprise de BSB

Dijon, juin 2017. Après les premières statistiques de la féminisation des Conseils d'Administration suite aux AG 2017 portant sur les sociétés du SBF120, le Baromètre de la Diversité de Burgundy School of Business (BSB) publie les chiffres des **286 sociétés de droit français de l'indice CAC ALL TRADABLE**, donc soumises à la loi (sociétés du SBF120 comprises). Le seuil de 40% fixé par la loi Copé-Zimmermann est globalement atteint dans ces sociétés avec cependant des disparités entre les sociétés du SBF120 et les autres sociétés de l'indice. Cette étude est menée chaque année par la Chaire en Gouvernance d'Entreprise de BSB, soutenue par le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté et le Crédit Agricole de Franche Comté.

La loi Copé Zimmermann impose qu'en 2017 la proportion des administrateurs de chaque sexe ne soit inférieure à 40%. Une spécificité est prévue pour les conseils d'administration de petite taille (≤ 8 membres) : la contrainte de seuil est substituable à l'exigence d'un écart ≤ 2 entre le nombre des administrateurs de chaque sexe. Cette seconde partie de la loi est importante car dans notre échantillon des sociétés du CAC ALL TRADABLE, le conseil d'administration est composé en moyenne de **9,2 membres** et 131 sociétés (dont seulement 8 au sein du SBF120) ont un conseil d'administration ≤ 8 membres.

À ce point des AG, le pourcentage de femmes dans les conseils d'administration est de **40,4%** (43,3% au niveau du SBF120 et 37,2% pour les autres sociétés de l'indice CAC All Tradable).

Si on exclut les quelques sociétés pour lesquelles les informations sur l'assemblée générale ne sont pas encore disponibles, **34 sociétés de droit français du CAC ALL TRADABLE, soit 12%, se sont pas encore conformes à la loi.** Mais la grande majorité de ces sociétés communiquent sur le fait que la parité et la conformité font partie de leurs objectifs.

Pour respecter la loi Copé Zimmermann, deux techniques ont été utilisées : réduction de la taille du conseil d'administration (non renouvellement de certains membres à l'échéance du mandat) et / ou recrutement de candidates féminines. Parmi les administrateurs nouvellement élus, les femmes sont les grandes gagnantes : **65% des nominations.** Elles représentent même 67% des nouveaux recrutés dans les sociétés de l'échantillon hors SBF120. La féminisation des conseils d'administration est donc volontariste également dans ces entreprises même si elle n'atteint pas le même niveau que dans les sociétés du SBF120. Deux explications de cet écart sont envisageables : les sociétés du SBF120 sont particulièrement observées par la presse et les investisseurs et elles ont probablement plus de facilités à attirer les candidates les plus recherchées.

Contact Presse :

Burgundy School of Business

Julien Hannoun, Chargé des Relations Presse – +33 (0)6 19 11 23 13

E-mail : julien.hannoun@bsb-education.com

BSB-education.com